Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026018-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine

---

4. 2026 -018 RH (4.1)_TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8;
Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L. 313-1 et L332-8 ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée;
Vu la délibération du 12/12/2025 portant modification du tableau des effectifs;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12/02/2026.

- Extrait du tableau des effectifs- partie modifiée:

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026018-DE

FILIERES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI CREE	Postes budgétaires créés UNITE	Postes budgétaires créés ETP	Postes pourvus UNITE	Postes pourvus ETP	Postes vacants Unité	Postes pourvus TITULAIRES ETP	Postes pourvus CONTRACTUELS ETP
Administrative	C	Adjoints administratifs	1	0.5	1	0.5	0	0.5	0
Administrative	C	Adjoints administratifs	1	0.8	1	0.8	0	0.8	0
Administrative	C	Adjoints administratifs	1	1	1	0.8	0	0.8	0
Administrative	C	Adjoints administratifs	1	0.8	1	0.8	0	0.8	0
Administrative	C	Adjoints administratifs	1	1	1	1	0	0	1

POSTES BUDGETAIRES CREES		POSTES POURVUS		POSTES VACANTS Unité	POSTES POURVUS	
unité	*ETP*	*unité*	*ETP*		*TITULAIRES ETP*	*CONTRACTUELS ETP*
73	65.65	68	58.71	5	53.58	5.13

DÉCIDE :

Article 1 : D'acter la création de 0.5 etp en compensation des temps partiels administratifs;

Article 2 : D'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération;

Article 3: D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent;

Article 4: De charger l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 25 contre : 0 abstention : 0)
Mme ROUXEL n'est pas présente lors du vote.

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER